

**ATTIJARI FCP CEA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**I.Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers,

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **32 991 805** Dinars, un actif net de **31 354 206** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **3 387 570** Dinars et une Valeur liquidative de **16,883** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « **Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

**Tunis le, 09 Mars 2023**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**P/ Expertise & Conseil International**

**Aymen EL ABED**

## BILAN

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>30 277 121</b>	<b>40 989 021</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	2-1	30 277 121	37 168 304
b - Obligations et Valeurs assimilées	2-1	-	3 820 717
c - Autres Valeurs			
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>1 750 128</b>	<b>519 420</b>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités	2-2	1 750 128	519 420
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	2-3	<b>964 555</b>	<b>61 612</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>32 991 805</b>	<b>41 570 053</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	3-3	<b>53 237</b>	<b>65 397</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3-4	<b>1 584 362</b>	<b>783 511</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 637 599</b>	<b>848 908</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	3-1	<b>30 407 174</b>	<b>39 615 653</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-2	<b>947 032</b>	<b>1 105 493</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	2 021
b - Sommes distribuables de la période		947 023	1 103 472
<b>ACTIF NET</b>		<b>31 354 206</b>	<b>40 721 146</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>32 991 805</b>	<b>41 570 053</b>

# ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	31/12/2022	31/12/2021
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	4-1	<b>1 868 397</b>	<b>2 016 521</b>
a - Dividendes		1 855 141	1 743 622
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 256	272 899
c - Revenus des autres valeurs			
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-2	<b>37 860</b>	<b>43 457</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 906 257</b>	<b>2 059 978</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-3	<b>-689 262</b>	<b>-822 674</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 216 994</b>	<b>1 237 303</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-4	<b>-36 230</b>	<b>-43 242</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 180 764</b>	<b>1 194 061</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-233 742</b>	<b>-90 589</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>947 023</b>	<b>1 103 472</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>			
<b>(annulation)</b>		233 742	90 589
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 269 010	-1 184 238
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 013 610	2 546 537
* Frais de négociation		-75 814	-111 807
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 387 570</b>	<b>2 444 554</b>

## ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>3 387 570</b>	<b>2 444 554</b>
a - Résultat d'exploitation	1 180 764	1 194 061
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 269 010	-1 184 238
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 013 610	2 546 537
d - Frais de négociation de titres	-75 814	-111 807
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-971 253</b>	<b>-226 245</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b>-11 783 256</b>	<b>-7 572 124</b>
a - Souscriptions	<b>31 344 597</b>	<b>38 687 496</b>
* Capital	29 349 849	37 092 604
* Régularisation des sommes non distrib.	1 078 526	1 015 082
* Régularisations des sommes distrib.	916 222	579 810
<b>b-Rachats</b>	<b>-43 127 854</b>	<b>-46 259 620</b>
* Capital	-40 281 437	-44 295 067
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 562 224	-1 273 521
- Régularisation des sommes distrib.	-1 284 193	-691 032
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-9 366 940</b>	<b>-5 353 815</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	<b>40 721 146</b>	<b>46 074 961</b>
b-En fin de l'exercice	<b>31 354 206</b>	<b>40 721 146</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début de l'exercice	<b>2 564 917</b>	<b>3 043 219</b>
b- En fin de l'exercice	<b>1 857 151</b>	<b>2 564 917</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>16,883</b>	<b>15,876</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,431</b>	<b>0,081</b>
<b>AN6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,06%</b>	<b>5,40%</b>

**ATTIJARI FCP CEA**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2022**

(Unité en Dinars Tunisiens)

**1- PRESENTATION DU FONDS**

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 Dinars chacune, Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de distribution, le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu le 30 juin 2009.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES***

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2022, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix

d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente, L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **2.3- Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

### **2.4- Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré



## II. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### **2- 1- . Portefeuille Titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 30 277 121 DT contre 40 989 021 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>30 554 234</b>	<b>42 390 592</b>
- Actions et droits rattachés	30 554 234	38 828 592
- Obligations et valeurs assimilées	-	3 562 000
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>-277 112</b>	<b>-1 546 123</b>
- Actions et droits rattachés	-277 112	-1 660 287
- Obligations et valeurs assimilées	-	114 164
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>-</b>	<b>144 552</b>
<b>Total</b>	<b>30 277 121</b>	<b>40 989 021</b>

L'état détaillé du portefeuille se présente dans le tableau suivant :

CODE ISIN	DESIGNATION DU TITRE	NOMBRE DE TITRE	Coût d'acquisition	valeur au 31-12-2022	%Actif
CODE ISIN	Actions				
TN0002300358	AIR LIQUIDE	4 699	326 376	413 512	1,25%
TN0003400058	AMEN BANK	20 613	522 012	536 742	1,63%
TN0007830011	ASS MAGHREBIA	9 010	500 055	504 938	1,53%
TN0007140015	ASSAD	140 000	469 720	149 800	0,45%
TN0003600350	ATB	200 095	801 069	578 074	1,75%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	71 110	2 542 639	2 629 150	7,97%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	9 377	107 676	128 390	0,39%
TN0001800457	BIAT	35 083	1 922 890	3 098 110	9,39%
TN0002200053	BT	195 000	1 022 394	1 008 735	3,06%
TN0001300557	BTE	1 103	21 433	7 004	0,02%
TN0007670011	DELICE HOLDING	67 155	805 296	863 278	2,62%

TN0007570013	EURO CYCLES	49 885	1 221 315	1 268 027	3,84%
TN0003200755	ICF	3 400	501 252	305 782	0,93%
TN0007510019	LANDOR	113 977	800 045	685 116	2,08%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	3 531	79 659	38 700	0,12%
TN0007530017	ONE TECH	297 870	2 589 235	2 064 537	6,26%
TN0007610017	SAH	349 301	3 243 926	3 172 701	9,62%
TN0007740012	SAM	168 184	590 514	473 606	1,44%
TN0006590012	SIAME	343 535	1 183 082	1 306 807	3,96%
TN0006780019	SOMOCER	534 979	540 273	423 168	1,28%
TN0006530018	SOTETEL	208 785	1 247 997	621 344	1,88%
TN0006660013	SOTRAPIL	82 274	1 015 436	1 021 020	3,09%
TN0006560015	SOTUVER	302 255	1 639 933	2 629 316	7,97%
TNF8FC5GRV G9	SOTUVER NG 2022	75 850	381 196	593 906	1,80%
TN0001400704	SPDIT	31 700	311 270	240 920	0,73%
TN0001200401	TUNISAIR	1 000 000	767 974	480 000	1,45%
TN0007440019	TELNET HOLDING	407 589	3 279 069	3 116 018	9,44%
TN0007380017	TUNIS RE	18 161	142 284	126 945	0,38%
TN0007270010	TPR	385 313	1 664 104	1 572 848	4,77%
TN0007720014	UNIMED	30 706	314 106	218 627	0,66%
<b>TOTAL</b>			<b>30 554 234</b>	<b>30 277 121</b>	<b>91.77%</b>

**Les mouvements sur le portefeuille-titres :**

<b>Libellés</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>+/- Values Potentielle s</b>	<b>Valeur Fin Exercice</b>	<b>+/- Values Réalisées</b>
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>42 390 592</b>	<b>144 552</b>	<b>-1 546 123</b>	<b>40 989 021</b>	<b>-</b>
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>5 979 267</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 979 267</b>	<b>-</b>
Actions et droits rattachés	5 979 267	-	-	5 979 267	-
Bons du trésor Assimilables		-	-	-	-
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-17 815 625</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-16 691 167</b>	<b>-</b>
Cession des actions et droits rattachés	-14 253 625	-	-	-14 253 625	1 013 610
Remboursement et cession des BTA	-3 562 000	-	-	-3 562 000	-
Variation des Plus ou moins-values potentielles	-	-	1 269 010	1 269 010	-
Variation des intérêts courus	-	-144 552	-	-144 552	-
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>30 554 234</b>	<b>-</b>	<b>-277 113</b>	<b>30 277 121</b>	<b>1 013 610</b>

**2-2. Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 750 128 DT contre 519 420 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Avoir en banque	1 738 013	536 013
Sommes à l'encaissement	309 655	423 754
Sommes à régler	-313 079	-446 075
Intérêts courus sur compte courant	15 539	5 728
<b>Total</b>	<b>1 750 128</b>	<b>519 420</b>

### 2-3. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 964 556 DT contre 61 612 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes à recevoir	23	23
Souscriptions à encaisser	137 427	49 999
Frais de courtage à régulariser	-	11 586
Vente en Bourse	827 106	4
<b>Total</b>	<b>964 556</b>	<b>61 612</b>

## III. NOTES RELATIVES AUX ACTIFS NETS ET PASSIFS

### 3-1- Capital :

<b>Capital au 31/12/2021</b>	
- Montant	39 615 653
- Nombre de parts	2 564 917
- Nombre de porteurs de parts	<b>2 363</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	30 428 376
- Nombre de parts	1900 257
- Nombre de porteurs de parts entrants	<b>550</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-41 843 661
- Nombre de parts	2 608 023
- Nombre de porteurs de parts sortants	<b>932</b>
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 269 010
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 013 610
- Frais de négociation de titres	-75 814

**Capital au 31/12/2022**

- Montant	30 407 174
- Nombre de parts	1 857 151
- Nombre de porteurs de parts	<b>1981</b>

**3-2. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2022 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice	947 022	1 103 472
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	2 021
<b>Total</b>	<b>947 032</b>	<b>1 105 493</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul Souscription	Régul Rachat	Total
Sommes distribuables de l'exercice	1 180 764	612 472	-846 214	947 022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	12	6	-8	10
<b>Total</b>	<b>1 180 776</b>	<b>612 478</b>	<b>-846 222</b>	<b>947 032</b>

**3-3. Opérateurs Crédeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 57 237 DT contre 65 397 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	49 910	61 309
Dépositaire	3 328	4 088
<b>Total</b>	<b>57 237</b>	<b>65 397</b>

### **3-4. Autres créiteurs divers**

Au 31/12/2022, le solde de ce poste s'élève à 1 584 362 DT contre 783 510 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
CMF à payer	2 797	3 436
Dividendes 2010	447	446
Etat Impôt à Payer	5 322	6 476
Rachat à décaisser	1 518 586	773 152
Achat en Bourse	57 210	-
<b>Total</b>	<b>1 584 362</b>	<b>783 510</b>

## **IV. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **4-1- Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 868 397 DT pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 contre 2 016 521 DT pour la même période de l'année 2021 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 855 141	1 743 622
Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 256	272 899
<b>Total</b>	<b>1 868 397</b>	<b>2 016 521</b>

### **4-2. Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022, à 37 860 DT contre 43 457 DT au 31/12/2021 et représente le montant des intérêts sur compte courant,

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts/ compte courant	37 860	43 457
<b>Total</b>	<b>37 860</b>	<b>43 457</b>

#### 4-3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 689 262 DT contre 822 674 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	646 183	771 257
Rémunération du dépositaire	43 079	51 417
<b>Total</b>	<b>689 262</b>	<b>822 674</b>

#### 4-4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 36 230 DT contre 43 242 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	36 201	43 208
Impôts et Taxes	29	35
<b>Total</b>	<b>36 230</b>	<b>43 242</b>

## V. AUTRES INFORMATIONS

#### 5-1 Données par part

LIBELLE	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	1,026	0,803	0,384	0,568	0,413
Charges de gestion des placements	-0,371	-0,321	-0,275	-0,236	-0,207
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,655</b>	<b>0,482</b>	<b>0,109</b>	<b>0,333</b>	<b>0,207</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,020	-0,017	-0,014	-0,012	-0,011
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,636</b>	<b>0,466</b>	<b>0,094</b>	<b>0,320</b>	<b>0,196</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,126	-0,035	-0,012	0,076	0,102
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,510</b>	<b>0,430</b>	<b>0,082</b>	<b>0,396</b>	<b>0,297</b>
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,683	-0,462	-0,307	-0,474	0,751

Plus +/- réalisées sur cession de titres	0,546	0,993	-0,138	0,122	0,554
Frais de négociation de titres	-0,041	-0,044	-0,029	-0,060	-0,081
<b>+/- values sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,188</b>	<b>0,488</b>	<b>-0,474</b>	<b>-0,412</b>	<b>1,224</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,824</b>	<b>0,953</b>	<b>-0,380</b>	<b>-0,091</b>	<b>1,420</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,188</b>	<b>0,488</b>	<b>-0,474</b>	<b>-0,412</b>	<b>1,224</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,260	-0,101	-0,213	-0,070	1,098
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,928</b>	<b>0,387</b>	<b>-0,687</b>	<b>-0,482</b>	<b>2,322</b>
Distribution de dividendes	0,431	0,081	0,397	0,297	0,299
<b>Valeur liquidative</b>	<b>16,883</b>	<b>15,876</b>	<b>15,140</b>	<b>16,142</b>	<b>16,524</b>

### 5-2. Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Total charges / actif net moyen	2,00%	2.04%	2.00%	2,00%	2,00%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,90%	1.94%	1.90%	1,90%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0.10%	0.10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,26%	2.81%	0.65%	2,59%	1,80%
<b>Actif net moyen</b>	<b>36 200 738</b>	<b>42 473 313</b>	<b>44 011 530</b>	<b>35 305 619</b>	<b>16 741 992</b>

### 5-3. Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds, en contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2022 s'élève à 646 183 DT TTC.

### 5-4. Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank », En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.



Cette rémunération est passée à 0,10 % HT de l'actif net par an depuis le 01 mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2022 s'élève à 43 079 DT TTC.

#### **5-5. Rémunération du Distributeur**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. En conséquence, Aucune rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2022.